

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 mai 2011

Service instructeur
Service Energie et Recyclage

N° CP-2011-5-6-11

Service consulté

PLAN CLIMAT DE MULHOUSE ALSACE AGGLOMERATION (M2A)

Résumé : Le rapport propose d'autoriser le Président ou son représentant à signer la Charte du Plan Climat de Mulhouse Alsace Agglomération (M2A).

Les Plans Climat territoriaux ont pour fonction d'inciter les collectivités territoriales à s'investir, à leur échelle, pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES). Ces initiatives s'inscrivent dans la lutte planétaire contre le changement climatique et appliquent le principe « penser globalement et agir localement ».

Le dérèglement climatique est aujourd'hui une réalité et la communauté scientifique souligne que la rapidité, l'ampleur et la génération de situations météorologiques exceptionnelles sont supérieures à ce qui avait été initialement prévu. C'est pourquoi les scientifiques préconisent une division par 2 des GES d'ici 2050 pour éviter un emballement du climat. Pour les pays industrialisés, les plus forts producteurs de GES, l'effort devra être plus conséquent : en France, la notion de « facteur 4 » a été proposée, qui consiste à diviser par 4 nos émissions de GES d'ici 2050.

La Communauté d'Agglomération Mulhouse Sud Alsace (CAMSA) s'est engagée dans la réalisation d'un Plan Climat : une première version de Charte de partenariat a été proposée par cet établissement public et a fait l'objet d'une signature solennelle par le Conseil Général et les autres signataires le 7 décembre 2007.

Depuis lors, la CAMSA a évolué pour former avec d'autres collectivités, Mulhouse Alsace Agglomération (M2A). Le Plan Climat accueille ainsi de nouveaux partenaires et la M2A invite en conséquence le Département à signer la seconde version de la Charte, jointe en annexe.

Le Plan Climat définit 5 grands axes de travail pour réduire les émissions de GES :

- Acheter et consommer durablement : exemplarité des collectivités au travers d'achats éco-responsables (énergie verte, produits à faible « empreinte écologique »), production d'énergie décentralisée, promotion du compostage individuel, filières de distribution courtes,
- Aménager et gérer le territoire pour les générations futures : guide pour l'élaboration de documents d'urbanisme (PLU, SCOTT) intégrant la problématique des GES,

- Construire et rénover pour demain : points Info Energie pour le grand public, boîte à outil pour les maîtres d'ouvrage privés pour la construction basse énergie ou la rénovation thermique, exemplarité des collectivités,
- Transformer durablement les modes de transports : offre de transport en commun, usage des deux roues, flottes de véhicules propres, Plan de déplacement urbain (PDU),
- Informer, sensibiliser : communication institutionnelle, collaboration avec l'éducation nationale, centres d'initiation à la nature.

Les actions du Plan Climat font l'objet d'une centaine de fiches projet, qui présentent les actions concrètes engagées ou envisagées par la M2A, mais aussi par tous les autres acteurs de l'agglomération mulhousienne (SIVOM, communes, chambres consulaires, société privée, associations).

Le Département est partenaire d'un certain nombre de ces actions au travers de ses programmes d'intervention traditionnels, par exemple l'aide aux bâtiments communaux (qui doivent désormais répondre à des standards de basse consommation énergétique) ou l'aide à la construction des EHPAD, et au travers des opérations relatives à l'énergie inscrites au Contrats de Territoire de Vie (CTV) : la signature de la Charte n'implique donc aucune dépense supplémentaire, mais elle traduit la convergence des objectifs qui y figurent avec les politiques engagées par le Département en matière de Développement Durable, notamment au travers de l'adoption, le 19 octobre 2007, du « Plan Départemental de Maîtrise de l'Energie ».

Rappelons, pour mémoire, que depuis, les lois issues du Grenelle de l'Environnement demandent l'établissement par les Régions, les Départements, les Communes et leurs regroupements de plus de 50 000 habitants d'un « Bilan Carbone » et d'un « Plan Climat Energie Territorial (PCET) », avant le 31 décembre 2012. Dans le cadre du Budget Primitif, le Conseil Général a affirmé sa volonté de s'engager dans cette démarche dès 2011.

Je vous propose d'approuver la Charte du Plan Climat de la M2A, annexée au rapport, et d'autoriser le Président ou son représentant à la signer.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

CHARTRE D'ENGAGEMENT

Plan Climat Territorial



